



Le guide des risques majeurs à Saint-Priest

VOTRE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

- À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Prévenir pour mieux réagir

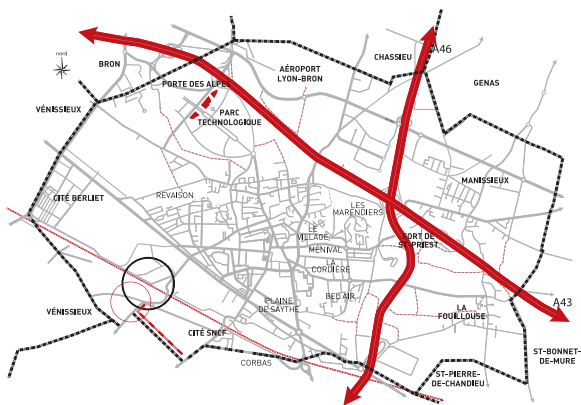


La prévention et la sécurité des populations sur le territoire communal est une des responsabilités du Maire.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint-Priest mène des actions de prévention afin de réduire les risques et leurs conséquences.

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM, vous présente les risques auxquels la Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Rangé à côté des annuaires, posé sur une table de chevet ou coincé entre deux magazines, ne le perdez pas de vue : **ce guide pourrait vous être utile.**



- | | | | |
|-------|------------------------------------|-------|-----------------------|
| ----- | Limite de la Ville de Saint-Priest | — | Hydrocarbure |
| == | Autoroutes (A43;A46) | - - - | Chemins |
| - - - | Voie ferrée | ○ | Périmètre PPI SDSP |
| | | ○ | Périmètre PPI CREALIS |

Les risques

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (nombreuses victimes, dommages importants...).

La Ville de Saint-Priest est exposée à 2 risques majeurs : les transports de matières dangereuses et les risques industriels. À cela s'ajoutent les risques miniers, les risques sismiques, les tempêtes ainsi que les mouvements de terrain.

Alerte et déclenchement du plan communal de sauvegarde



Il est parfois possible d'anticiper certaines catastrophes, mais dans la majorité des cas, la commune doit immédiatement faire face et mobiliser ses moyens. Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** et si la catastrophe dépasse l'échelle communale, un plan départemental peut être mis en place.

Dans tous les cas, les habitants seront alertés. L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection.

Le dispositif national d'alerte RNA :

Il est composé de sirènes émettant désormais un son unique.

D'autres dispositifs complémentaires peuvent relayer l'information :

- Des mégaphones porte-voix disponibles en mairie
- Des panneaux à affichage dynamique (Médiathèque, Hôtel de Ville, BIJ, annexe de la Mairie, Université Lyon 2, Pôle parc technologique, cinéma Le Scénario).

Pour écouter le signal d'alerte :

<http://www.rhone.pref.gouv.fr/web/607-le-systeme-dalerte.php>

Risques industriels

• Situations

La Ville de Saint-Priest est concernée par **deux installations classées SEVESO seuil haut*** :

- La société CREALIS
- La société du dépôt de Saint-Priest - SDSP

Elle est également concernée par :

- La société KEM-ONE à Saint-Fons (impactant 30 % de la Ville)
- La société INTERRA LOG à Chaponnay
- La société SAFRAM à Genas
- La société BRENNTAG à Chassieu

*La directive européenne SEVESO impose la mise en place d'une législation renforcée en matière de sécurité à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur. Ces derniers sont classés « **Seveso seuil haut** ».

• Actions de la Ville

Pour chacun des deux établissements dits « à risques », les services de préfecture réalisent un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui organise **les moyens de secours en cas d'accident majeur**. La Ville a pris connaissance des études de danger et des PPI et adapté en conséquence ses documents d'urbanisme.

En outre, le dispositif **RESPIRALYON** permet de collecter les signalements d'odeurs des habitants de l'agglomération lyonnaise via le site internet : www.respiralyon.org



• LES ACCIDENTS INDUSTRIELS À SAINT-PIEST

06/09/2003 - Commerce de gros de produits chimiques :
Fuite d'acide fluorhydrique (HF) à 70 % sur un conteneur de 1 000 L au sein de la société CREALIS.

2 L se sont répandus dans la cuvette de rétention et fuite maîtrisée par les équipes internes sans conséquence pour l'environnement.

LES RISQUES INDUSTRIELS : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ?



Écoutez la radio,
et respectez les consignes d'autorité.
France Inter 99.8 / 101.1
France Info 103.4 / 105.4



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



Limitez vos déplacements pour ne pas exposer ou encombrer les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les professeurs s'en chargent.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Pas de flamme ni d'étincelle.

Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Transport de matières dangereuses

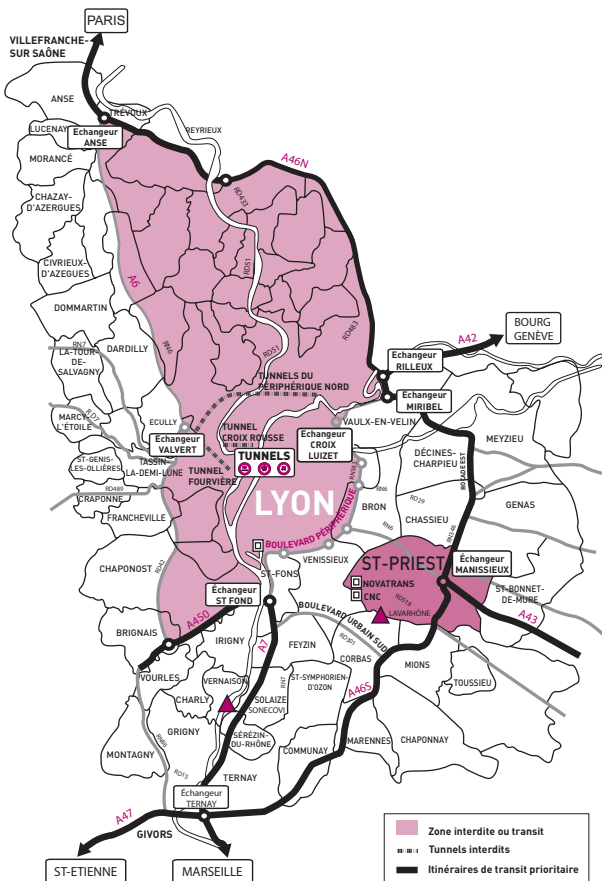
• Situations

La Ville de Saint-Priest est concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) :

- **axes routiers** : autoroutes A43 et A46, voies de desserte SDSP et CREALIS
- **axes ferroviaires** : ligne Sud Marseille en direction des ports, traversée de Saint-Priest par la ligne en direction de Grenoble, gare de triage de Feyzin (Sibelin : axe Saint-Priest/Vénissieux)
- **canalisations** : 6 canalisations gaz et 1 hydrocarbures
- **plateforme multimodale** :
NOVATRANS - 63, rue Beaujolais - 69800 Saint-Priest
NAVILAND CARGO - Chemin du Charbonnier -
69200 Vénissieux

Le DICRIM vous aide à visualiser les axes de TMD.





	Zone interdite ou transit
	Tunnels interdits
	Itinéraires de transit prioritaire
	Itinéraires secondaires
	Échangeurs
	Pôles logistiques multimodaux
	Stations de lavage

• Actions de la Ville

Le transport de matières dangereuses est soumis à **une procédure d'identification** par des plaques oranges indiquant au moyen de numéros la **nature du risque et la matière transportée**.

Axes routiers : Les véhicules transportant des matières dangereuses sont **interdits** sur l'ensemble des routes **du samedi midi jusqu'au dimanche minuit**, ainsi que les jours fériés de midi à minuit. En dehors de ces interdictions, présence d'itinéraires conseillés et interdits aux TMD (cf. carte p.9).

Axes ferroviaires : Il s'agit souvent de **transport de produits pétroliers**. Des règles spécifiques existent notamment concernant **la circulation et le stationnement des wagons-citernes** sur les réseaux.

Canalisations : Les exploitants doivent établir un **Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI)** dont la commune est destinataire. Avant tous travaux à proximité d'une canalisation, il est fait obligation de réaliser une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)**.

• ACCIDENTS DE TMD MARQUANTS À SAINT-PIEST

10/04/1985 Transports urbains et routiers :

Un camion citerne chargé de 18t de gaz liquéfié se couche sur une bretelle d'autoroute. Le gaz s'échappe. En contrebas se trouve un centre commercial où 1 500 occupants sont évacués. Il faudra 8 h pour dégazer la citerne.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ?



Écoutez la radio,
et respectez les consignes d'autorité.
France Inter 99.8 / 101.1
France Info 103.4 / 105.4



Ne téléphonez
pas. Libérez
les lignes pour
les secours.



Rentrez
rapidement
dans le
bâtiment le
plus proche.



Limitez vos
déplacements pour
ne pas exposer
ou encombrer les
secours.



N'allez pas chercher
vos enfants
à l'école. Les
professeurs s'en
chargent.



Ne fumez pas.
Pas de flamme ni
d'étincelle.

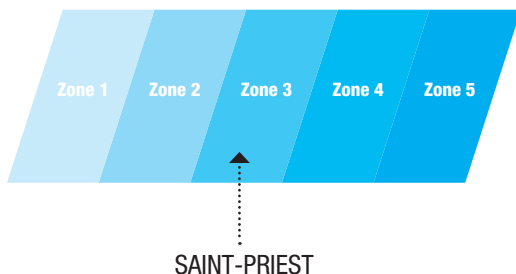
Fermez et calfeutrez portes, fenêtres
et ventilations.



Risques sismiques

À partir de l'analyse de la sismicité historique, les communes de France ont été classées selon cinq zones sismiques. Les communes du Rhône sont répertoriées en zone 2 (sismicité faible) ou en zone 3 (sismicité modérée). La commune de Saint-Priest est classée en sismicité modérée (zone 3).

Au niveau de la commune, le risque sismique est pris en compte dans le document d'urbanisme : le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il permet de restreindre la construction du bâti dans les zones exposées. Le risque est également envisagé dans l'application des règles de construction parasismiques.



LES RISQUES SISMIQUES : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ?

Nous vous recommandons de mettre en place, chez vous, un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)

> PENDANT LA SECOUSSE :



Si vous êtes à l'intérieur : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête



> APRÈS LA SECOUSSE :



Pour un séisme de faible intensité : rentrez chez vous avec précaution, aérez votre habitation, n'allumez pas de flamme sans avoir vérifié préalablement une possible fuite de gaz, vérifiez que personne n'est coincé dans votre ascenseur. Prévenez les secours si besoin.

Pour un séisme important : évacuez le bâtiment dès l'arrêt des secousses, n'utilisez pas les ascenseurs ! Méfiez-vous des répliques.



Risques miniers

Les mines ne sont plus exploitées en France.

Les mines anciennement exploitées dans le département sont principalement des mines houillères, minérales ou métalliques.

Ce risque minier est pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permet de restreindre les constructions dans les zones soumises à ce risque.

LES RISQUES MINIERS : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ?



AVANT : ne pas pénétrer dans les anciens travaux miniers souterrains ou les installations de surface. Se renseigner auprès de la mairie sur l'existence d'anciens travaux miniers avant l'acquisition d'un terrain.



PENDANT : l'apparition de désordres miniers à la surface ne présente qu'un risque faible pour la sécurité des personnes. Il peut apparaître des fissures sur les bâtiments. Dans tous les cas, il est impératif de prévenir immédiatement les autorités.



APRÈS : ne pas retourner dans les bâtiments sans l'accord des autorités. Faire procéder les autorités à une reconnaissance de sinistre minier en vue d'indemnisation.

Risques mouvements de terrain

Il existe plusieurs types de mouvements de terrain. La commune de Saint-Priest n'est affectée que par les cavités souterraines ou marnières et les retraits gonflements d'argile.

Ce risque mouvements de terrain est pris en compte dans les documents d'urbanisme tels que les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou les PLU (Plan Local d'Urbanisme).

• PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Ce plan, testé en famille, permet de mieux faire face à la catastrophe en attendant l'arrivée des secours.

- Munissez-vous d'une radio à piles (avec piles de rechange), de rouleaux de papier collant, d'une (ou plusieurs) lampes de poche, d'eau potable, de médicaments urgents, des papiers importants, de vêtements de rechange et de couvertures.
- Réfléchir à différents lieux de mise à l'abri (de confinement).

LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ?

Nous vous recommandons de mettre en place, chez vous, un Plan Familial de Mise en Sûreté.

> AVANT :



Détectez les signes précurseurs :
fissures dans les murs ; poteaux, barrières
penchées ; terrains ondulés, fissurés.
En informer les autorités.

> PENDANT :

Fuir la zone dangereuse ; ne pas revenir
sur ses pas ; ne pas entrer dans un
bâtiment endommagé ; se mettre à
disposition des secours.



Risques tempêtes

Les tempêtes sont, autant que possible, prédites par les météorologues de Météo France. Ce risque est pris en compte dans l'aménagement, notamment via les normes de construction.

- **POUR EN SAVOIR PLUS**

- L'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL).

Le vendeur ou le bailleur d'un bien immobilier doit vous informer des risques majeurs auxquels peut être soumis le logement.

- Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM). Réalisé par le Préfet, il est consultable en ligne sur le site de la Préfecture (www.rhone.gouv.fr)

LES RISQUES TEMPÊTES : QUELLES SONT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ?

Nous vous recommandons de mettre en place, chez vous, un Plan Familial de Mise en Sûreté.



Écoutez la radio,
et respectez les consignes d'autorité.

France Inter 99.8 / 101.1

France Info 103.4 / 105.4



Entrez en
contact avec
vos voisins.



N'intervenez
pas vous-
même sur
les toitures
pendant la
tempête.



Limitez vos
déplacements,
restez chez vous
le plus possible.

En cas de
déplacement
indispensable,
limitez-vous au strict
nécessaire et signalez
votre départ à vos
proches.



N'allez pas chercher
vos enfants
à l'école. Les
professeurs s'en
chargent.

Le dicrim

Alors si on résume, il existe six risques majeurs à Saint-Priest. Il s'agit du **risque industriel** et du **risque de transport de matières dangereuses**, sans oublier les **risques sismiques**, **miniers**, **de mouvements de terrain** et **de tempêtes**.

Mais pas de panique !

Puisque vous avez ce document, vous disposez de toutes les consignes afin de faire face à ces risques majeurs, donc rassurez-vous !

• LORSQUE LA SIRÈNE SE MET EN ROUTE :

- Si je suis chez moi, je branche ma radio sur France Inter ou France Info, je ne téléphone pas afin de laisser les lignes libres pour les secours et je ferme et calfeutre portes, fenêtres et ventilations.
- Si je ne suis pas chez moi, je rentre rapidement dans le bâtiment le plus proche, je limite mes déplacements pour ne pas encombrer les secours, je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ; les professeurs s'en occupent.
- Dans tous les cas, je ne fume pas, je ne fais pas de flammes ni d'étincelles.

Numéros utiles

Pompiers	18
Numéro d'appel d'urgence européen	112
Police secours	17
Police municipale	04 78 20 00 95
Samu	15

Ville de Saint-Priest

www.ville-saint-priest.fr 04 72 23 48 48

SIDPC

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

www.rhone.pref.gouv.fr 04 72 61 60 46

DRIRE Rhône-Alpes

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement

www.rhone-alpes.drire.gouv.fr 04 37 91 44 00

SPIRAL

Secrétariat permanent pour la Prévention des Pollutions
Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise

www.lyon-spiral.org 04 37 91 44 00

DIREN Rhône-Alpes

Direction Régionale de l'Environnement

www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr 04 37 48 37 18

Grand Lyon

www.grandlyon.com 04 78 63 40 40

VILLE DE SAINT-PRIEST

DÉPARTEMENT DU RHÔNE (69)



**Risques
industriels**



**Transport
de matières
dangereuses**

En cas de **danger** ou d'**alerte**

1. ABRITEZ-VOUS

2. ÉCOUTEZ LA RADIO

France Inter 99.8 / 101.1

France Info 103.4 / 105.4

3. RESPECTEZ LES CONSIGNES

- > ne téléphonez pas
- > ne fumez pas
- > limitez vos déplacements
- > n'allez pas chercher vos enfants à l'école
- > Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations

